

B R S

BULLETIN EDITÉ PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (S.N.T.R.S.- C.G.T.)

édito

Depuis le 23 Juin, dans la continuité du 10 Mai, le gouvernement de la France est formé par les composantes principales de la gauche. La constitution d'un gouvernement d'union de la gauche est incontestablement un événement de portée nationale et internationale considérable.

C'est la victoire des forces de progrès, de l'ensemble des travailleurs contre les forces réactionnaires qui ont confisqué la nation depuis près d'un quart de siècle. Cette victoire est naturellement celle de toute la CGT, de notre syndicat et de tout l'ensemble des personnels scientifiques.

Nous devons maintenant envisager l'édification du changement, lui donner un contenu avancé en tenant compte de toutes les données qui définissent le nouveau paysage politique.

C'est-à-dire en considérant que le contrat politique qui lie les partis de la nouvelle coalition gouvernementale ne va pas aussi loin que le programme d'action de la CGT. Dans ce cadre rien n'est plus précieux de rappeler que nous entendons rester une force de proposition constructive, responsable et indépendante.

Pour le CNRS et l'INSERM le programme du SNTRS-CGT est connu. Les luttes intenses qui se sont déroulées pendant les semaines précédant les élections ont en effet permis de faire connaître largement nos solutions aux travailleurs scientifiques.

Il nous reste maintenant à profiter de cette situation nouvelle pour rallier tous ceux qui sont restés à l'écart du mouvement. Il nous faut accompagner la prise de conscience du changement et de ses possibilités, convaincre l'ensemble des travailleurs scientifiques qu'ils doivent d'abord compter sur eux-mêmes, sur leur intervention pour que le changement devienne réalité.

Il est encore trop tôt pour apprécier réellement l'activité gouvernementale dans le domaine de la recherche. Les intentions proclamées par le Ministre de la Recherche, de porter l'effort de recherche national de 1,8 à 2,5 % du PNB en 1985 ne peut que recueillir notre approbation. Il en est de même de son intention de procéder à une véritable concertation pour définir une grande politique de la Science. Nous serons

coopératifs à l'égard de tout ce qui pourra aller dans le sens du renouveau, et qui puisse doter la France d'une Recherche Scientifique et Technique ambitieuse. Nous savons que l'héritage est lourd, et que tout ne se fera en un jour.

Mais il est nécessaire de prendre des mesures transitoires très rapidement, au risque de rendre irréversibles les dégradations antérieures, qu'il s'agisse des formations et surtout des conditions de vie des travailleurs scientifiques.

A ce propos, il faut noter qu'un dialogue compréhensif s'est engagé avec le Ministère sur les mesures que nous avons présentées comme les plus urgentes. Il faut maintenant qu'elles deviennent réalité dès la rentrée.

L'abrogation du statut Aigrain devrait devenir rapidement officielle et permettre un retour au statut de 1959 en attendant de bâtir un statut conforme aux aspirations des personnels.

Cela ne suffirait pas s'il n'était pas mis fin aux déclassements des ITA et aux discriminations dont sont victimes les personnels administratifs. De même le rétablissement du droit pour tous les personnels à être présents dans toutes les instances de décision doit s'accompagner de mesures concrètes dès la rentrée, en attendant que soient redéfinies et par la voie de la négociation de nouvelles structures pour le CNRS.

Il est raisonnable de penser que ces mesures élémentaires trouveront rapidement une solution concertée si les directions ne tardent pas à mettre leur montre à l'heure du 10 Mai.

Le SNTRS-CGT a déjà fait la preuve de son efficacité et de sa capacité à faire des propositions dans tous les domaines nous concernant. Il continuera dans ce sens, avec l'espoir que désormais la concertation intelligente l'emportera sur le mépris et l'autoritarisme d'autrefois...

C'est l'intérêt du CNRS et de l'INSERM, de ceux qui y travaillent, et du pays qui en attend une stimulation nouvelle pour sa politique de recherche.

Richard VARIN
Secrétaire Général Adjoint
du SNTRS-CGT.



Photo Dellus

« La Vie Ouvrière ». — Il n'est pas dans les habitudes de la CGT de réunir son Comité confédéral national en juillet. La session extraordinaire qui vient de se tenir est, bien entendu, en relation avec le changement profond intervenu depuis le 10 mai dans le panorama politique de notre pays ?

Henri Krasucki. — Le bouleversement auquel nous sommes confrontés aujourd'hui exigeait, de toute évidence, que notre réflexion collective soit poursuivie dans l'instance la plus élevée de la CGT entre les congrès, le CCN, et que soit définie, à ce niveau, notre ligne de conduite pour l'immédiat et les mois à venir.

Ce bouleversement constitue une authentique victoire des travailleurs et du peuple.

Giscard a été battu, la droite écartée de la direction des affaires nationales. Le patronat, qui s'était engagé à fond dans la campagne électorale, a été désavoué par le suffrage universel. Un gouvernement de gauche est maintenant en place, avec une majorité de ministres socialistes, mais aussi avec des ministres communistes, et il s'est constitué sur la base d'un accord PC-PS qui fixe des objectifs de progrès à son activité.

Tel que, l'événement est d'une portée considérable. C'est la porte ouverte vers le changement, même si celui-ci est à construire dans des conditions complexes dont nous ne dissimulons pas les difficultés.

La présence de ministres communistes à des fonctions importantes revêt une signification qui a été soulignée à juste titre en France et dans le monde.

C'est que voilà trente-quatre ans que des ministres communistes ont été exclus du gouvernement en France et dans d'autres pays européens sur l'injonction du gouvernement américain. Ensuite, ce ne fut qu'une longue série de gouvernements pratiquant une politique rétrograde. Et cet acte marquait aussi le début de la guerre froide et portait alors le sceau de l'hégémonie mondiale de l'impérialisme américain.

L'entrée des ministres communistes au gouvernement reflète aujourd'hui une situation profondément transformée. Ils participent à un gouvernement porté par un courant populaire qui veut le progrès social. Au plan international, la donne n'est plus la même ; et si le gouvernement Reagan se permet des observations, elles sont à juste titre repoussées par le président de la République et l'opinion publique française comme absolument déplacées.

Il est normal que la CGT, qui n'a cessé de dénoncer l'anticommunisme comme un moyen de division et de camouflage des politiques réactionnaires, exprime sa satisfaction que soit mis fin à l'ostracisme qui excluait de la conduite des affaires du pays une force très repré-

Paru dans la VO n° 1924 du 15 juillet 1981

**PERSONNE DANS LE MOUVEMENT
SYNDICAL N'A FAIT PLUS QUE LA CGT
POUR EN ARRIVER OÙ NOUS SOMMES**

**AU COMITE
CONFEDERAL
NATIONAL
DES 7 ET 8
JUILLET**

LA CGT DANS LA NOUVELLE SITUATION

Une interview
d'Henri KRASUCKI, secrétaire confédéral

sentative du monde du travail et particulièrement combative.

« La V.O. ». — *Quel rôle la CGT a-t-elle joué pour ouvrir la voie à la situation toute nouvelle que nous connaissons aujourd'hui ?*

H. Krasucki. — Nous avons pesé lourd par notre appel direct au vote, au second tour de l'élection présidentielle et de l'élection législative, mais beaucoup plus encore par toute notre action antérieure.

Le mécontentement, la volonté de changement n'ont pas grandi tout seuls. Pendant plus de trois ans, la CGT a été pratiquement seule, en tant que centrale syndicale, à mener les grandes luttes qui ont alerté l'opinion sur le chômage insupportable, le scandale des fermetures d'usines et les liquidations de branches entières, sur la baisse du pouvoir d'achat et les innombrables injustices.

Ce n'est pas nous qui disions la classe ouvrière déprimée, sans ressort ni combativité, qui tournions en dérision les grandes manifestations populaires, qui parlions de syndicalisme-spectacle ou de carton-pâte, qui clamions : « La gauche, c'est cuit », qui signions des accords au rabais et cette lamentable convention consacrant les licenciements dans la sidérurgie.

Nous, nous étions à la tête du mouvement, nous organisions les luttes. Nous disions publiquement aux patrons, au pouvoir giscardien, que ce qu'ils ne faisaient pas au plan économique et social, ils le paieraient au plan politique. Et c'est bien ce qui s'est produit.

Même si tout le monde est loin encore de savoir ce qu'il faut pour changer vraiment, nous avons contribué à porter la conscience des travailleurs, et même la conscience

populaire, au point où elle est parvenue.

Personne dans le mouvement syndical n'a rien fait de comparable. Oui nous avons des raisons d'être fiers de l'action de la CGT. Oui, c'est notre victoire bien plus que certains le pensent.

« La V.O. ». — *Les travailleurs et, on peut dire, tout le pays s'interrogent aujourd'hui avant tout sur le problème suivant : la crise est là ; la situation en France et dans le monde comporte, certes, des éléments positifs, mais d'autres qui ne le sont pas. Peut-on, dans ces conditions, améliorer sensiblement la condition des travailleurs et entreprendre avec succès une politique de réel changement ?*

H. Krasucki. — C'est bien là, en effet, présentement le problème n° 1. Nous avons dit et répété que nous entendions tenir, en toutes circonstances, le langage de la clarté et de la responsabilité. C'est ce que le CCN a fait en analysant la situation telle qu'elle se présente, dans sa complexité et avec ses aspects à bien des égards contradictoires.

Premièrement, nous sommes en présence d'un courant populaire d'une très grande force.

F. Ceyrac, le président du CNPF, qui en reconnaît la puissance — il parle de « raz de marée », — l'attribue essentiellement à un refus de l'effort. Nous avons proclamé, nous, que la situation faite aux travailleurs était insupportable et qu'ils ne la supporteraient pas. Eh bien, c'est cela qui s'est passé. Le courant actuel est d'abord un courant de rejet, non pas de l'effort, mais du chômage, de la casse industrielle, de l'inflation, de la baisse du pouvoir d'achat, de la misère, des injustices, des inégalités,

de l'arbitraire et de l'arrogance patronale.

Ce courant populaire exprime aussi, et vigoureusement, une volonté de changement. Mais, sur ce terrain, il est composite : tout le monde n'a pas les mêmes idées sur l'ampleur, le rythme du changement et plus encore sur les moyens à mettre en œuvre pour qu'il soit réel et durable.

Deuxièmement, le programme du gouvernement est celui du président de la République et, certes, l'accord de gouvernement PC-PS est basé sur ce programme. Mais ce n'est pas le programme de la CGT, il s'en faut de beaucoup. Comme organisation syndicale indépendante, nous ne sommes liés par aucun accord entre partis, si intéressant soit-il. Nous constatons qu'il y a, c'est vrai, un large champ de convergence entre notre programme, celui du président et l'accord de gouvernement, mais aussi des différences très-notables et même qu'il peut y avoir des divergences.

les travailleurs de ces pays ne sont pas décidés à avaler n'importe quoi ; et même ce qui se passe en France peut les engager à aborder les problèmes autrement.

Cinquièmement, l'impérialisme américain n'apprécie pas ce qui se passe en France. Sa position dans le monde n'est cependant plus ce qu'elle était hier et il doit compter avec les données complexes de la situation internationale, y compris en Europe.

Enfin, gardons-nous d'avoir une vision idyllique de la situation. Il existe dans la gauche syndicale et politique des forces qui se contenteraient d'une gestion « de gauche » de la crise. Et d'autres qui n'ont pas forcément la même fermeté que nous devant les pressions patronales et autres. Pas d'illusion donc sur personne. Jugeons chacun sur ses actes, son attitude réelle à notre égard, en fonction de notre programme, de nos conceptions. Ce qui est vrai pour d'autres est vrai pour nous : « Aucun moment d'inattention ne

OUI, ON PEUT REUSSIR, MAIS RIEN N'EST GARANTI A L'AVANCE !

Troisièmement, les forces du capital et de la réaction n'ont pas disparu. Elles sont aujourd'hui affaiblies mais présentes, et avec de grands moyens, et déterminées à se mettre en travers du changement.

Quatrièmement, la France est imbriquée dans le Marché commun et, de ce fait, elle est soumise à des servitudes et subit des pressions qui compliquent la tâche. Mais les autres pays de la « Communauté » se cognent eux aussi à la crise et

nous sera permis », pour reprendre une expression récente de F. Mitterrand.

« La V.O. ». — *Alors l'avancée sociale, le changement, sont-ils possibles oui ou non ?*

H. Krasucki. — Eh bien, ces données diverses étant prises en considération, la réponse du CCN est oui sur les deux points. D'abord, il n'y a pas d'autre route à prendre que celle-là. Mais de plus, oui c'est possible, mais en mettant en garde

LA CGT DANS LA NOUVELLE SITUATION

les travailleurs contre les illusions et la facilité. Rien ne nous sera donné et rien n'est garanti à l'avance. Ce qui nous conduit à cette conclusion positive, c'est le réalisme.

1° La volonté de changement est énorme.

2° Le gouvernement est amené à agir dans le sens de ses engagements. Les patrons doivent en rabattre de leur arrogance, l'immobilisme est impossible. Chaque progrès de quelque importance, chaque réforme se heurtera à la résistance de l'adversaire et il faudra bien examiner, au fur et à mesure, comment la surmonter. Tout un mouvement complexe et contradictoire s'enclenche. Nous entrons dans une période de lutte de classes fondamentalement beaucoup plus aiguë et fortement ancrée sur des objectifs concrets.

3° L'histoire en a déjà donné des exemples : dans des périodes semblables, quelles que soient les illusions et les confusions, le niveau de conscience peut mûrir très vite au feu des événements dès lors qu'existent des forces lucides pour éveiller les esprits et agir. La CGT est de ces forces-là et ce n'est rien. Evidemment, une telle affaire ne se règle pas par un coup de baguette magique. C'est pourtant une possibilité réelle.

4. L'impérialisme américain, sa politique d'ingérence et de relance de la course aux armements font courir des risques, mais c'est quand même bien dans le sens du progrès et de la démocratie que la situation internationale évolue. Le refus des travailleurs de faire les frais de la crise crée des contraintes à la bourgeoisie et impose des solutions inédites.

complaisance d'aucune sorte. Telle qu'elle est, elle justifie une confiance raisonnée, un élan offensif et vraiment conquérant.

« La V.O. ». — *Comment la CGT se situe-t-elle face au gouvernement et, en général, face au pouvoir de gauche qu'elle a contribué à mettre en place ?*

H. Krasucki. — A écouter ce qui se dit — y compris par la voix d'E. Maire — tantôt nous serions prêts à faire de la surenchère pour mettre le gouvernement en difficulté et complaire au Parti communiste, et tantôt nous serions prêts à renoncer aux revendications pour ne pas gêner un gouvernement qui comprend des ministres communistes. Et certains même nous font les deux reproches à la fois.

Nous demeurons tout simplement la CGT, c'est la plus grande organisation syndicale de notre pays, indépendante, responsable, agissant pour défendre en toutes circonstances les intérêts des travailleurs.

Dès décembre 1977, nous avons précisé, dans un important document du CCN notre conception de l'indépendance syndicale, et nous l'avons confirmée en 1978 à notre 40^e Congrès. Il nous suffit d'appliquer à un gouvernement de gauche ce que nous avons défini et c'est ce que nous faisons.

Nous voulons le changement, la transformation de la société pour parvenir à un socialisme démocratique et autogestionnaire correspondant au caractère de notre pays et que nous concevons dans le pluralisme. Nous sommes donc par principe pour l'union sur des bases claires pour atteindre ce but.

Cela dit, nous nous déterminons à l'égard de toute alliance des par-

voulons que l'expérience réussisse. Mais nous ne sommes liés par aucun accord politique. Personne ne nous l'a demandé, et nous ne l'aurions pas accepté, ce n'est pas le rôle d'un syndicat.

Nous gardons notre identité entière, nos idées, notre programme, nos méthodes d'action. Nous ne renonçons à rien et surtout pas à l'intervention des travailleurs. Notre rôle de syndicat est d'obtenir le maximum de progrès social et démocratique possible pour les travailleurs et de faire avancer le changement, tel que nous le concevons, le plus loin possible.

Nous entendons être, avec les travailleurs, le contrepoids des pressions du patronat, du capital, de la réaction, de l'extérieur aussi. Nous entendons être aussi, avec les travailleurs, le poids qui appuie les mesures de progrès et le contrepoids des insuffisances et de ce que nous considérons comme des erreurs.

Ni outranciers, ni bradeurs des intérêts des travailleurs. Ni complaisants, ni irresponsables. Pas forcément commodes, mais coopératifs et toujours francs et loyaux.

« La V.O. ». — *L'élection présidentielle a eu lieu il y a deux mois. Nous avons aujourd'hui un premier aperçu de l'action gouvernementale. Comment la CGT l'apprécie-t-elle ?*

H. Krasucki. — Nous enregistrons un ensemble de mesures positives : augmentation des allocations familiales, de l'allocation logement, du minimum vieillesse, un début de création d'emplois dans la fonction publique. Nous prenons acte des projets annoncés

des tarifs publics, c'est trop. Il y a aussi des lenteurs : pour les libertés syndicales, par exemple.

Nous apprécions la manière dont a été abordé le problème des Willot et la solution de plusieurs conflits importants. Il est urgent maintenant de prendre à bras-le-corps l'énorme ensemble des problèmes industriels. Nous voulons aussi participer à la discussion des grandes réformes envisagées : décentralisation, nationalisation, santé, information...

Voilà à titre d'illustration, et dans l'état actuel des choses, comment nous raisonnons par rapport à l'action gouvernementale. Ce n'est pas un petit travail devant lequel sont placés la CGT, ses organisations et ses militants : savoir être l'interlocuteur valable d'un pouvoir de gauche, sans déraiper ni dans un sens ni dans l'autre, à l'écoute des travailleurs et avec leur appui.

« La V.O. ». — *L'action syndicale ne se limite évidemment pas aux rapports avec le pouvoir. Comment la CGT conçoit-elle, plus généralement, cette action, dans le moment présent ?*

H. Krasucki. — Nous ne devons jamais perdre de vue que le patronat est toujours là, décidé à résister aux revendications, à entraver et, si possible, à empêcher le changement, et rendant de ce fait la lutte de classes plus intense.

Par conséquent, nous n'oublions pas et nous appelons les travailleurs à ne jamais oublier que rien ne leur sera donné sur un plateau.

Il ne faut rien attendre d'en haut, ni du gouvernement, ni du Parlement, fussent-ils de gauche, ni de nos seules conversations avec un

S'ADAPTER POUR ASSURER L'INTERVENTION DES TRAVAILLEURS

pour la retraite à soixante ans par exemple et de la volonté affirmée par le gouvernement de réduire la durée du travail.

Nous prenons en considération les relations qui s'établissent avec le pouvoir, le gouvernement, les ministères et leurs services. C'est encore inégal, mais la tendance générale est bonne, en tout cas pour un début. Nous pourrions mieux juger à l'usage.

Nous relevons également les insuffisances ou des mesures regrettables, même pour un début. Le SMIC, les bas salaires, les retraites : ce n'est pas assez pour réduire les inégalités. Le pouvoir d'achat, ça ne suffit pas pour une relance contre le chômage. Les prix, ce n'est pas bon ; les hausses

pouvoir, même progressiste, ni de nos seules conversations avec le patronat : le poids des travailleurs doit se faire sentir en permanence, dans les entreprises et aux différents échelons de la vie du pays. L'action syndicale de masse des travailleurs à tous les niveaux est une condition indispensable à tout progrès, à l'obtention de chaque revendication, à la réalisation positive de chaque réforme progressiste.

Les travailleurs sont aujourd'hui plus forts ; les conditions sont plus favorables pour exercer l'action syndicale et obtenir des revendications et des progrès importants.

Le fait est que nous enregistrons des résultats significatifs depuis le 10 mai. Victoires pour Manufrance, Ladrecht, Chalix, Pilote, qui ont

FACE AU GOUVERNEMENT NI COMPLAISANTS NI IRRESPONSABLES

5. Une réflexion de F. Ceyrac est à noter. Selon lui, « Il n'est pas sûr que ce qui vient de se passer en juin soit la victoire de la social-démocratie », qui à ses yeux « serait, assurément, un moindre mal ». Mais la réflexion qui attriste le président du CNPF peut légitimement avoir l'effet inverse sur les militants de la CGT.

Voilà donc l'analyse du CCN. Il s'agit d'un constat objectif fait sans

tis de gauche et par conséquent à l'égard de tout gouvernement résultant de cette alliance, à partir de notre programme syndical, de nos objectifs propres et en fonction des actes de nos partenaires, en gardant, en toutes circonstances, notre liberté de jugement, d'initiative, d'expression, y compris de critique.

La constitution de ce gouvernement est une bonne chose. Nous

valeur de symboles, mais il en est bien d'autres. Aux premières mesures gouvernementales que nous avons mises en relief s'ajoutent de nombreux succès revendicatifs dans tous les domaines, dus aux luttes dans les entreprises, les localités et certaines branches.

Le CNPF a été contraint de tenir compte de la situation nouvelle et de s'y adapter. C'est ce qui explique son changement d'attitude dans la négociation sur la durée du travail dont nous parlons par ailleurs dans ce numéro de la « V.O. »

Loin d'être attentiste, il convient donc d'être à l'initiative partout avec les travailleurs. Ce sont les audacieux, ceux qui ne restent pas les deux pieds dans le même sabot, qui gagnent. Des choses, que l'on pensait impossibles hier, deviennent possibles aujourd'hui.

« La V.O. ». — *Mais comment, sous quelles formes l'intervention des travailleurs doit-elle s'exercer dans les conditions nouvelles ?*

H. Krasucki. — Nous ne renonçons à aucune forme de lutte, y compris la grève, si elle est nécessaire. C'est normal en démocratie : les patrons ni personnes ne doivent se faire d'illusion à ce sujet.

Bien entendu, dans les conditions actuelles, la nature de l'action doit s'adapter en regard du pro-

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

LA QUESTION PRINCIPALE RESTE CELLE DES MOYENS

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

blème, de l'attitude de l'adversaire, des obstacles, des débats avec le pouvoir.

POUR L'UNITÉ SYNDICALE : DISPONIBLES MAIS REALISTES

d'échanger nos vues sur chaque problème et pas nécessairement d'une manière tapageuse. Lorsque c'est possible, d'agir ensemble en gardant pleine liberté pour le reste. Il n'y a pas à se raconter d'histoires.

Car il faut voir la réalité telle qu'elle est. D'un côté, la CFDT maintient, la plupart du temps, des demandes en baisse ; elle tire le gouvernement vers le bas. Fondamentalement, c'est toujours le recentrage. D'un autre côté, tout en se donnant les allures d'un syndicat officiel, elle lance la menace d'un automne turbulent. Si nous avons émis seulement la moitié des décibels de la CFDT, que n'aurait-on pas dit sur la CGT qui veut tout casser ?

Telle est la situation. Mais, pour l'unité d'action comme pour le reste, l'heure n'est pas à l'immobilisme.

« La V.O. ». — *De nombreux travailleurs s'interrogent aujourd'hui sur la CGT et sur son action. Il existe certainement aussi des interrogations à ce sujet à l'intérieur de la CGT. Comment le CCN a-t-il réagi à cet égard ?*

H. Krasucki. — Nous avons beaucoup à réfléchir et à discuter sur la CGT et son travail. En fait, d'ailleurs, la discussion est constante, nous ne sommes pas et n'avons jamais été une organisation de robots et de muets. Et ce n'est pas parce que nous pensons que la

besoin à notre époque, c'est avec eux que nous pouvons la bâtir. Nous ne serons donc jamais trop près d'eux, à les écouter et à discuter, en veillant bien à ce que les idées circulent bien dans les deux sens, d'eux vers nous et de nous vers eux.

Il est vrai aussi que les événements extraordinaires que nous venons de vivre posent des questions à tout le monde et, par conséquent, dans la CGT. D'autant que, dans la bataille électorale, chacun a fait son choix, défendu ses idées, et souvent avec passion.

C'est donc l'heure d'une discussion tranquille, sérieuse, réfléchie, responsable, fraternelle pour évaluer la situation, ses possibilités, et comment se conduire dans ces conditions toutes nouvelles. La démocratie est une nécessité dans la vie du pays, elle est aussi une nécessité dans la vie de la CGT.

Démocratie dans la vie de la CGT veut dire évidemment débat, droit au désaccord, esprit de tolérance. Mais démocratie ne signifie pas paralysie. Nous avons à discuter, mais pour décider et agir. Cela suppose que les divergences se règlent dans la franchise par la discussion. Cela suppose aussi que les décisions prises démocratiquement soient respectées.

Pour l'immédiat, il faut prendre conscience que la période des vacances en 1981 ne ressemblera pas aux autres. Beaucoup de choses vont bouger cet été. Il faut donc que nous assurions la permanence

DANS LA CGT ON DISCUTE DEMOCRATIQUEMENT, MAIS POUR DECIDER ET AGIR !

CGT a réalisé, pendant toutes ces années, un immense travail que nous sommes dispensés de réfléchir à nos défauts. Nous pouvons en surmonter rapidement plusieurs qui sont persistants.

Nous ne montrons pas assez d'audace dans notre travail pour renforcer la CGT, faire connaître ses idées, diffuser « la V.O. ». Nous avons enregistré des résultats encourageants au plan de l'adhésion, un progrès léger aussi dans la diffusion de « la V.O. ». Mais ce n'est qu'un début. Des conditions se créent progressivement qui nous autorisent à avoir beaucoup plus d'ambition et d'initiative.

La CGT, dont les travailleurs ont

de la vie syndicale. Etre présents pour faire progresser les revendications pressantes des travailleurs, les salaires et le pouvoir d'achat, l'emploi, les libertés, pour mener aussi à bonne fin par la négociation, mais aussi par l'action, je le souligne, les problèmes de la réduction du temps de travail.

Nous venons d'un congrès, nous allons vers un autre qui se tiendra en juin prochain. Entre-temps, il s'est passé bien des choses. Nous aurons donc à discuter encore et c'est le CCN d'octobre qui aura pour objectif de définir de proposer les bases de la discussion qu'il faudra conduire pour aboutir à une conclusion globale.

LES ENTREVUES...

... le 19 juin avec la Direction du CNRS
des mesures partielles positives
à mettre à l'actif du SNTRS-CGT

En réponse à notre lettre du 18 mai dernier (voir SNTRS Info n° 13 du 15 mai 81), la Direction du CNRS a reçu une délégation du Bureau national du SNTRS, le vendredi 19 juin.

Conduite par Alain MONTINTIN, Secrétaire général, Richard VARIN, Secrétaire général adjoint, la délégation était composée de André LABORIE, Gérard MANDVILLE, Jean-Pierre RICCIO et Roger TARANTOLA. Pour la Direction : MM. DUCUING, Directeur général, ROUX, Secrétaire général et MORVAN, Directeur du personnel.

Après la rencontre de la CGT avec le Ministre de la Recherche et de la Technologie du 2 juin et celle du 9 juin avec le Directeur adjoint du Cabinet, cette entrevue avait pour but d'examiner le contentieux revendicatif (tel que nous l'avions exprimé au CCP du 30 avril) et les conditions d'ouvertures de négociations en particulier sur les mesures immédiates (voir tract "transformer l'espoir" paru dans SNTRS Info n° 16 du 10 juin 81).

EMPLOI DES VACATAIRES

A notre demande d'abrogation de la "circulaire Creyssel" de 1971, le Directeur général a d'abord indiqué que ces directives découlaient d'une circulaire du Ministère des finances et donc qu'il n'était pas dans son pouvoir de modifier cette situation.

Mais il a ajouté qu'il était toutefois prêt à régler la situation des "vacataires déguisés" occupant des emplois permanents et à étendre les limites fixées par la circulaire.

AFFECTATION DES ITA

Le Directeur général a indiqué que cette question serait réglée dans le cadre des

engagements pris par le Ministre de la Recherche et de la Technologie sur le statut.

A notre demande de définir sans attendre des mesures transitoires, M. DUCUING a donné son accord à ce que les organisations syndicales soient consultées avant la procédure d'affichage des postes disponibles, jusqu'à présent du ressort exclusif des Directions scientifiques.

ATTRIBUTION DES AIDES EXCEPTIONNELLES

(EN CAS DE LONGUE MALADIE)

M. ROUX a rappelé qu'il s'agissait là (comme pour les vacataires) des conséquences des Instructions données par les Finances en 1979 (Plan Barre obligeait...). La Direction a indiqué qu'elle interviendrait auprès des autorités de tutelle pour s'entendre sur un assouplissement de la procédure.

ACTION SOCIALE

Ces questions ont été abordées dans leur ensemble lors d'une réunion convoquée par le Secrétaire général du CNRS le 1er juillet dernier. (voir SNTRS INFO n° 20)
(du 28/7/81)

PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE HEURES SUPPLEMENTAIRES

MODULATION : Le Directeur général a donné son accord à l'abrogation des dispositions concernant les retenues opérées sur les 2/3 "non modulables" lors des congés maladie ou maternité (1/6ème à partir de trente jours d'absence).

Il s'est par contre refusé à envisager la suppression de la modulation sur le troisième tiers de la PFR, estimant qu'il était souhaitable de pouvoir encourager des agents...méritants...

ATTRIBUTION DE LA "PRIME" AUX AGENTS

ATTEINTS PAR LA LIMITE D'AGE : La Direction a donné son accord à ce que dans l'attente d'une modification de décret concernant la prime, des mesures internes permettent de compenser le manque à gagner en intervenant sur la prime du semestre précédent le départ en retraite.

PARITE DE TAUX ENTRE LES DIFFERENTES

CATÉGORIES : Après avoir indiqué qu'il avait un pronostic réservé sur la revalorisation du taux de prime à 20 % pour tous, il a estimé indispensable qu'il y ait égalité de traitement entre Administratifs et Techniciens en matière de PPR.

Il nous a informé que la Direction avait renouvelé sa demande auprès du Ministre de la Recherche et de la Technologie pour aller dans ce sens.

DEMOCRATISATION DES INSTANCES

Le Directeur général s'est déclaré favorable au principe d'un retour des T et des A au Comité national ainsi qu'à une participation de toutes les catégories de personnels dans les Comités sectoriels.

Ceci étant, il a indiqué que c'était au gouvernement de prendre les décisions concernant la participation des personnels dans les instances. Qu'en l'état actuel des choses, Le Cabinet du Ministre n'avait pas donné son accord à l'introduction immédiate de représentants des personnels dans les instances.

PERSONNELS OUVRIERS, DE SERVICE, ET DE CANTINE

Le Directeur général est d'accord pour réouvrir le dossier POSC. Une rencontre aura lieu prochainement sur l'ensemble du contentieux exprimé dans une lettre adressée à la Direction par le secrétariat du Collectif du syndicat.

DROITS SYNDICAUX ET LIBERTES

La Direction s'est déclarée prête à intervenir sur tous les cas d'atteinte aux droits et libertés syndicaux qui lui seraient signalés. Le Directeur général a par ailleurs indiqué qu'il attendait dans ce domaine comme dans d'autres, les directives du ministère, y compris sur le paiement des jours de grève dont avait parlé M. LESGARD le 9 juin dernier.

RETRAITES

Le Directeur nous a informé de ses intentions de réunir un... groupe de travail syndicats/Direction "pour instruire le dossier" (déjà instruit depuis plusieurs années...).

Pressé par le temps... le Directeur général n'a pas abordé l'importante question du suivi des carrières. Ceci nous a conduits à réintervenir aussitôt auprès de la direction du personnel.

Chacun constatera que sur toutes les questions importantes concernant en particulier l'emploi, la démocratie, les droits et libertés syndicales, le Directeur général s'en est remis au Ministre de la Recherche et de la Technologie, auprès duquel nous interviendrons de nouveau afin d'éviter le "jeu de ping-pong" - Direction/Ministère de tutelle - que nous avons par trop connu dans un passé encore récent.

Il reste que les mesures partielles sur lesquelles s'est engagé le Directeur général sont à mettre à l'actif du SNTRS-CGT, qui avait renouvelé dès le lendemain du 10 mai son exigence de véritables négociations.

--- le 2 juillet, le Collectif National des personnels ouvriers, de service et de cantine du SNTRS-CGT a rencontré la Direction du CNRS

Présents pour la Direction : MM. ROUX et MORVAN.

Pour le SNTRS-CGT : les camarades ADAM, BONNET, OMNES, ROHR et SCHWARTMAN.

APPLICATION DU DECRET DU 24/8/76 RETROACTIVITE FINANCIERE AU 24/8/76

SNTRS : Les POSC reclassés nommés sans rappel financier au 1.1.77, 1.1.79 et au 1.1.80 ont subi un préjudice grave et nous demandons que cette injustice soit réparée.

ROUX : Prêt à chiffrer le coût de ce rattrapage, mais en ce qui concerne la demande de budget correspondant : *on verra, cela dépend surtout des ministères de tutelle.*

12 - 12

SNTRS : exigence d'un réexamen de tous les dossiers "12-12", afin que soit reconnue la réelle qualification des agents concernés.

ROUX : Ne veut pas mettre en place de "structure lourde" pour revoir tous ces cas. Il se contentera de demander des transformations de postes et examinera par la suite les dossiers.

Tout dépendra du nombre de transformations obtenues.

EMBAUCHES APRES LE 24/8/76

SNTRS : Des agents embauchés depuis le 24.8.76 n'ont pas bénéficié d'un reclassement correct (non application du statut).

ROUX : Fera en sorte que ce type de dossier soit réexaminé.

SNTRS : Il y a actuellement impossibilité - du fait de la non mise en place des examens professionnels - d'embaucher des Prototypistes ou Techniciens d'atelier de 1ère catégorie (2B) (il faut cinq ans d'OHQ plus un essai).

Pour résoudre ce problème, nous proposons que soit pris en compte comme essai la période de six mois de stage.

ROUX : C'est à étudier. Il trouve notre proposition intéressante.

ESSAIS PROFESSIONNELS

SNTRS : Il est anormal que des discussions pour définir leur contenu et la procédure de passage, n'aient pas encore eu lieu.

ROUX : D'accord pour réunir un groupe de travail Administration/Syndicats, en septembre. Le groupe de travail devrait mettre au point la procédure et le contenu (base de travail : celui déjà fait en 1975 et qui a abouti à l'établissement d'une nomenclature des métiers manuels).

PHOTOGRAPHES

SNTRS : Leur appliquer le décret du 24.8.76. Rappel de la directive du Ministère des Universités allant dans ce sens. (Le syndicat a adressé à l'administration du CNRS un courrier à ce sujet).

ROUX : N'a pas souvenir de ce type de directive. Mais si elle existe, elle sera appliquée au CNRS.

PERSONNELS DES RESTAURANTS

SNTRS : Deux problèmes se posent à ces personnels : retard d'échelon et risque de perte de pouvoir d'achat à la suite du reclassement et révision des classifications de ces personnels avec la reconnaissance de leur classification réelle.

ROUX : Sur le rattrapage de salaire sous forme d'échelons supplémentaires : tous les dossiers ont été revus, ce qui était possible a été fait. En ce qui concerne les classifications de ces personnels, il adressera une note au Ministère pour attirer l'attention sur ce problème.

PRIME DE TRAVAUX DANGEREUX ET INSALUBRES

SNTRS : Notre position sur cette question est connue : nous disons que les agents exerçant des travaux dangereux ou insalu-

bres récupèrent sous la forme de réduction de temps de travail ou de congés supplémentaires.

Néanmoins, cette prime existe et nous demandons que le CNRS abroge sa circulaire restreignant son champ d'application aux catégories sous la 3B. Nous demandons que le taux dérisoire de cette prime soit relevé de façon significative.

ROUX : Surpris qu'au CNRS l'application de cette prime soit restrictive, il va vérifier.

Sur le relèvement du taux : cela ne dépend pas de lui mais il y serait favorable.

CONDITIONS DE TRAVAIL

SNTRS : Elles sont particulièrement difficiles pour nombre de personnels des "petites catégories" : femmes de ménage, de laverie, manutentionnaires, et personnels des restaurants, qui sont vite usés. Une compensation sous forme de réduction de temps de travail, de départ à la retraite plus tôt devrait leur être accordée. Des postes supplémentaires pour alléger la charge de travail doivent être créés.

ROUX : Il est conscient de l'importance du problème et qu'il faudrait y trouver des solutions (diminution du temps de travail et création de postes). Et il répète que là aussi, la solution ne dépend pas de lui.

RECOURS A LA LOCATION DE MAIN D'OEUVRE EXTERIEURE ARRÊT DE LA SOUS-TRAITANCE

SNTRS : Nécessité de création de postes CNRS pour faire cesser l'utilisation d'entreprises privées en ce qui concerne la surveillance et l'entretien des locaux. Arrêter la sous-traitance lorsque les travaux peuvent être exécutés dans les ateliers du CNRS.

ROUX : Il pense qu'effectivement, trop souvent, sans raison valable, les laboratoires ont recours à la main d'oeuvre extérieure en particulier pour ce qui concerne le nettoyage et la surveillance des locaux. Il le regrette.

Un chiffrage de la part des crédits de fonctionnement consacrés à cet effet serait nécessaire.

MAINTIEN DES SERVICES TECHNIQUES ET DU NOMBRE DE POSTES

ROUX : Il rappelle la circulaire adressée aux AD qui indique que le Conseil de groupe doit donner son avis sur toute suppression de service technique général ou de poste d'un service général.

CONSEIL DE SERVICE

ROUX : Souhaite qu'ils soient mis en place. Il pense qu'il y a deux cas de figure possibles. Si ce Conseil doit prendre des décisions : il pense qu'il doit être paritaire. Si ce Conseil n'est qu'une instance de concertation, sa forme peut être différente.

UN PREMIER BILAN

La Direction du CNRS va adresser au Ministère de la Recherche et de la Technologie une note attirant l'attention sur la situation des personnels des restaurants, les photographes et les métiers de l'audio-visuel, ainsi que sur les problèmes des métiers bloqués au niveau de la 6B actuellement (magasiniers, chauffeurs, lingères...).

Elle s'est engagée d'autre part à réunir un groupe de travail Administration/ Syndicats en septembre, au sujet des essais professionnels.

*après cette entrevue,
le collectif précise ses positions.*

Ces positions se placent dans le cadre des propositions générales du SNTRS-CGT, concernant le statut des ITA. S'il est fait référence aux catégories du statut actuel, c'est uniquement comme points de repère.

MAINTIEN DANS LE STATUT DES DISPOSITIONS
CONTENUES DANS LE DECRET DU 24 AOUT 1976,

concernant la reconnaissance de la qualification acquise par les ouvriers "sur le tas" ou hors du CNRS.

AMELIORATION DU DECRET

- par la révision des classifications des personnels de cantine, dans le sens de la

reconnaissance des qualifications réelles de ces personnels.

Nous proposons de modifier le décret dans le sens suivant :

serveur et plongeur : 6B (au lieu de 8B et 7B)

commis de cuisine : 5B (au lieu de 6B)

magasinier 2^e cat. aide-économe : 5B (non classés actuellement)

cuisinier 2^e cat. : 3B (au lieu de 4B)

comptable-économe : 3B (non classés actuellement)

magasinier 1^{er} cat. : 2B (au lieu de 3B)

cuisinier 1^{er} cat. : 2B (au lieu de 3B)

gérant 2^e cat. : 2B (non classé actuellement)

gérant 1^{er} cat. : 1B (au lieu de 2B)

- par l'application du décret aux photographes du CNRS, ainsi que le demandait le Ministère des Universités dans une note aux Présidents d'Universités et aux Directeurs des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

- par l'application au CNRS de l'arrêté du Ministère du Travail et de la Participation publié au J.O. du 29 octobre 1978, qui reconnaît le diplôme d'Etat d'infirmier dans la Fonction publique au niveau III du cadre B, ce qui correspond au CNRS à la catégorie 2B. Ce diplôme est classé 3B au CNRS.

- par le classement des : Prototypistes
Hors catégorie en 1B (au lieu de 1B bis)
: Techniciens d'Atelier Hors catégorie.

SUPPRESSION DES "PETITES CATEGORIES" 7B, 8B et 9B et le reclassement des personnels concernés en 6B.

AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE :

Accorder à tous ceux et toutes celles qui accomplissent leur travail dans des conditions difficiles (pénibilité, insalubrité, danger, travail posté, etc...) une compensation sous la forme d'une diminution du temps de travail et d'une retraite anticipée à taux plein.

Ces mesures doivent être compensées par des embauches supplémentaires.

DEMOCRATISATION DES SERVICES :

Mise en place de Conseils de Services Techniques, élus sur listes présentées par les organisations syndicales représentatives, qui auront à connaître tout ce qui touche aux conditions et à l'organisation du travail, à la gestion des personnels et des crédits, aux contrats passés entre le CNRS et les entreprises extérieures.

PRISE EN COMPTE DANS LE FUTUR STATUT DE METIERS SOUS CLASSES :

cela afin d'éviter le blocage à un niveau trop bas de certains métiers comme : linge, magasinier, chauffeur, etc... en 6B actuellement.

La seule façon de remédier à cette situation est de mettre en place un statut basé sur des niveaux de qualification et non pas comme actuellement, sur des niveaux de métiers.

LE SNTRS-CGT ESTIME INDISPENSABLE AU PROGRES DE LA SCIENCE, LE MAINTIEN, LE DEVELOPPEMENT D'UN POTENTIEL HUMAIN ET TECHNIQUE DE HAUT NIVEAU

C'EST DANS CE SENS QUE NOUS ESTIMONS NECESSAIRE :

- Le maintien et le développement des services techniques là où ils existent; leur création là où ils s'avèrent nécessaires,

- La création des postes nécessaires à de meilleures conditions de travail et à un bon fonctionnement des services,

- Le maintien des postes existants, en nombre et en niveau,

- Les machines modernes et les matières premières afin d'assurer le meilleur travail possible,

- L'arrêt de la sous-traitance lorsque les travaux peuvent être effectués par les travailleurs du CNRS,

- L'embauche de personnels CNRS en nombre suffisant afin de faire cesser le recours à la location de main d'oeuvre extérieure pour la surveillance technique, la surveillance des locaux et leur nettoyage.

--- et s'adresse au Ministère
de la Recherche et de la Technologie

Lettre adressée par la Collectif national SNTRS-CGT des Personnels Ouvriers de Services et de Cantine à Jean-Pierre CHEVENEMENT, Ministre de la Recherche et de la Technologie, le 15 juillet 1981 :

Monsieur le Ministre,

Nous attirons votre attention sur le fait que les personnels manuels reclassés au titre du décret n° 76 841 du 24/8/76, nommés les 1/1/1977, 1/1/79 et 1/1/80 n'ont toujours pas obtenu le rappel financier à la date de parution du décret.

Convaincus par la légitimité de notre revendication, comme l'a montré votre soutien à nos luttes en 1978 et votre présence lors de la journée d'action du 27 juin 1978 à ORSAY, nous pensons que vous ferez tout ce qui est nécessaire pour qu'enfin nous obtenions satisfaction.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

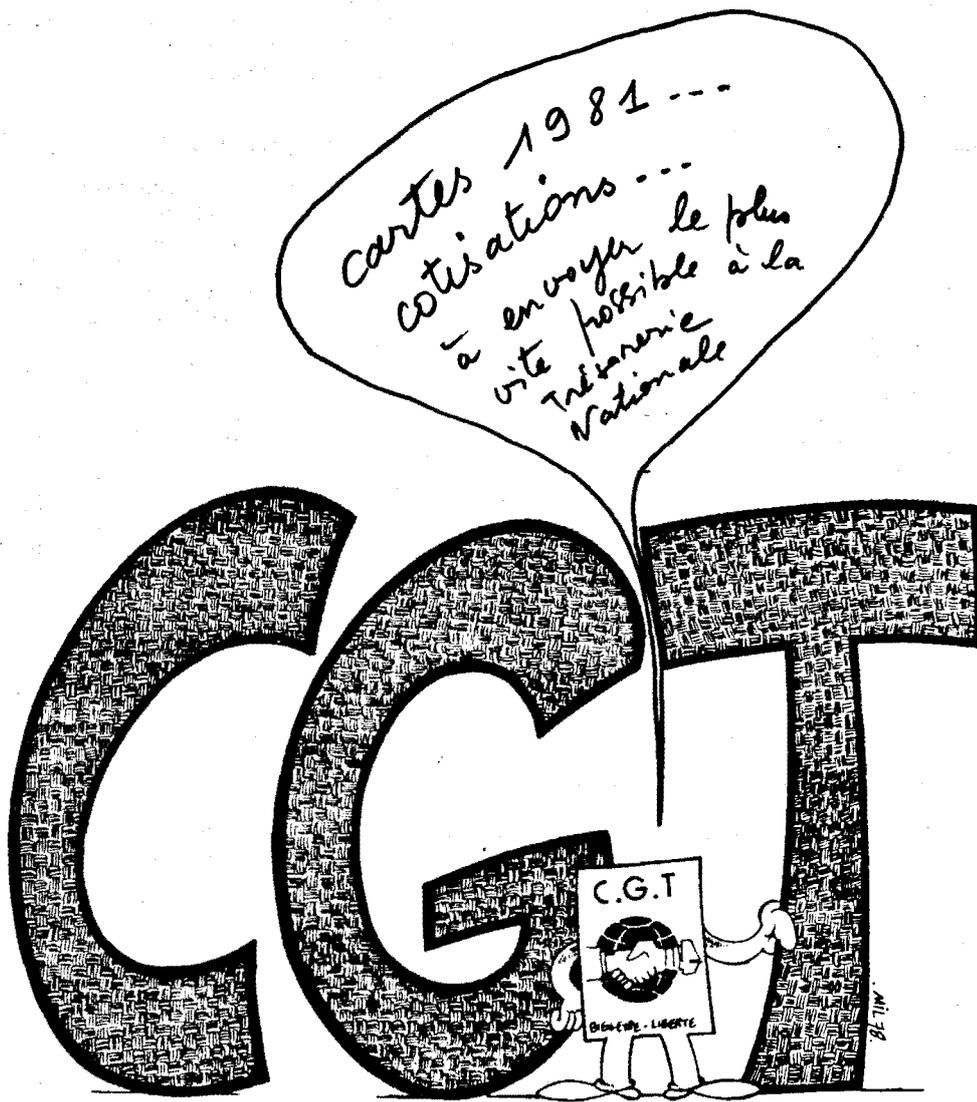
Ce qu'écrivait Jean-Pierre CHEVENEMENT en 1978, alors qu'il était député, en réponse à une question que lui posaient les sections syndicales de VITRY-THIAIS :

Messieurs,

Informé de votre lettre relative au non respect d'un décret de reconnaissance des professions manuelles au CNRS, en tant que parlementaire, je me suis engagé à vos côtés en intervenant auprès du gouvernement pour exiger l'application de ce décret avec effet rétroactif à la date de parution (24.8.76).

Bien que la droite ait fait propagande en faveur de la revalorisation du travail manuel, ses promesses électorales ne me paraissent pas très crédibles; néanmoins, je tiens à vous informer que je participerai à votre journée d'action qui se déroulera à la Faculté d'Orsay, le mardi 27 juin 78.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



... le 15 juillet, la Direction générale de l'INSERM reçoit enfin le SNTRS-CGT et le SNCS-FEN

Dès le début de l'entrevue, le Directeur Général a déclaré ne pouvoir s'engager que dans le cadre des conditions statutaires actuelles : statut 1964 pour les ITA, et 1980 pour les chercheurs.

STATUT I.T.A.

D'autre part, des éléments de discussions apportés par la Direction font apparaître que le futur statut (applicable en janvier 1982) serait élaboré sur la base du statut Aigrain.

PROPOSITIONS D'ACTION :

Si vous ne voulez pas que la lutte menée contre le projet Aigrain, qu'avait voulu imposer l'ancien gouvernement, ait été vaine, il est urgent que vous fassiez des propositions par l'intermédiaire des cahiers de revendications que nous avons distribués dans les sections.

BUDGET 82. POSTES I.T.A.

Les 70 transformations de postes accompagnant le projet Aigrain, dont on avait l'assurance qu'elles étaient maintenues, la Direction de l'INSERM déclare ne plus en avoir connaissance. Les demandes de l'INSERM pour 1982 font apparaître des augmentations de 25 à 100 % dans les différentes lignes sauf pour les personnels où il n'est demandé (pas accordé à coup sûr) que 5 à 6 % d'augmentation des effectifs = 122 postes ITA, 75 postes de chercheurs. Les transformations d'emploi sont demandées dans le cadre du statut actuel = 200, ce qui est très inférieur par rapport aux nécessités (468 !).

On est en droit de se poser des questions sur la volonté du nouveau gouvernement de résorber le chômage devant une si faible augmentation (5 à 6 %) des effectifs.

HORS-STATUTS

Nous avons demandé que tous les postes non utilisés en 1981 (collectif budgétaire) soient tous utilisés pour l'embauche des hors-statuts ; à cela le Directeur Général nous a fait part du veto du Ministère de la

Recherche. Il a refusé de nous assurer qu'en attendant de nouvelles mesures d'intégration, il n'y aurait pas de licenciements de hors-statuts.

Le Ministère, lui, a annoncé la mise en place d'une procédure d'intégration des hors-statuts étalée sur une période de 5 ans. Dans ce cadre, la Direction de l'INSERM a entrepris une enquête visant à dénombrer tous les H.S. des unités, quelle que soit la source de financement (le questionnaire est adressé aux Directeurs d'unité).

PROPOSITIONS D'ACTION :

Veiller à ce que les Directeurs d'unités n'éliminent aucun hors-statut de ce recensement et d'autre part qu'ils n'embauchent sur poste INSERM que des hors-statuts déjà en place. Il est urgent que les sections fassent circuler et rentrer la pétition sur les hors-statuts et qu'ils nous envoient la liste et les dossiers des hors-statuts de leurs labos.

COMMISSION PARITAIRE ET DEROGATION

La Direction de l'INSERM refuse de réunir cette année les commissions de dérogation et paritaire, prétextant pour la première, qu'elle n'existera peut-être pas dans le nouveau statut à venir et pour l'autre, qu'elle sera dissoute quelques jours après sa création (nouvelles élections nécessaires).

Cela veut dire, si nous ne sommes pas capables de le faire changer d'avis, que cette année, il n'y aura pas de listes d'aptitude pour les ITA et qu'un grand nombre d'ITA espérant bénéficier de mesures transitoires prévues pour le futur statut en seront frustrés.

PROPOSITIONS D'ACTION :

Il est important de faire circuler une pétition reprenant les points suivants :

- Obligation de maintenir la Commission de dérogation à l'INSERM dans sa forme paritaire et de la réunir cette année, à la rentrée.

- Election immédiate de la nouvelle commission paritaire, réunion de celle-ci dans le premier trimestre 1982 afin d'établir les listes pour les promotions de 1982 et la réunir en décembre 1982 pour les promotions 1983.

PROBLEMES CATEGORIELS

A notre demande, la Direction a accepté de mettre en place des Commissions traitant des conditions de travail et de reclassement des animaliers, personnels ouvriers et de services ainsi que ceux des services communs.

PROPOSITIONS D'ACTION :

C'est un engagement important de la part de la Direction, mais pour déboucher sur des propositions concrètes, il faut être vigilant et obtenir que ces commissions soient formées de représentants nommés par les syndicats et de représentants de la Direction.

DEMOCRATISATION DES INSTANCES

CONSEILS DE LABORATOIRES : devant notre demande de mettre en place des Conseils de laboratoires statutaires, élus (cela existe de façon imparfaite au CNRS), le D.G. n'a pas voulu se prononcer et demande (encore) un

temps de réflexion. Il est difficile de comprendre comment le nouveau gouvernement comprend l'élargissement de la démocratie, s'il ne s'engage sur ce point...

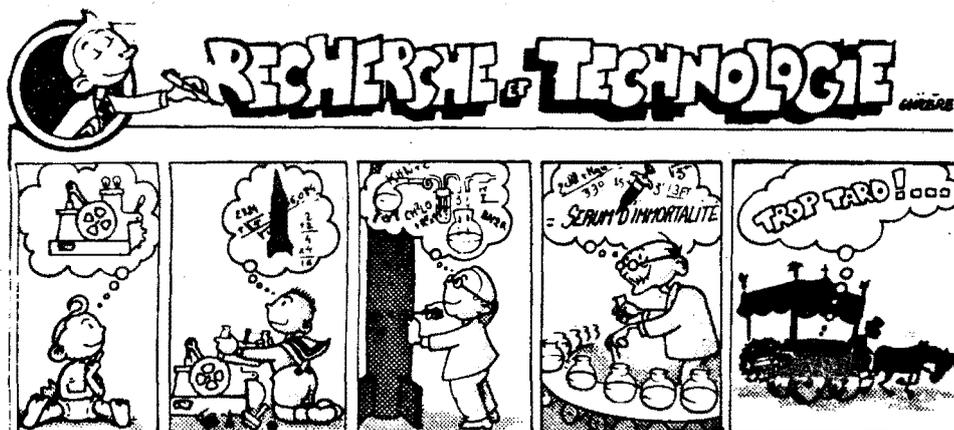
ELARGISSEMENT DES PREROGATIVES DES C.S.S. :

- A la proposition de porter à 3 le nombre des ITA élus dans les CSS, le Directeur a répondu que cela relevait éventuellement du prochain statut ;

- A notre demande de permettre aux Commissions de répartir les nouveaux postes créés dans les unités, le Directeur a opposé un refus catégorique. Il a néanmoins accepté que les C.S.S. évaluent les besoins en ITA (niveau et nombre) des unités et en fassent rapport à la Direction de l'INSERM.

- Nous constatons là aussi que le renouveau s'habille encore aux couleurs de la continuité et que la Direction entend, là aussi, conserver tous les pouvoirs de façon discrétionnaire.

On ne peut qu'être déçu des maigres résultats de cette entrevue et il est urgent que les personnels engagent l'action, sans attendre la rentrée.



--- le 20 juillet au Ministère de la Recherche et de la Technologie

Les réticences de la Direction du CNRS à s'engager résolument sur la voie de la négociation du contentieux revendicatif ainsi que les menaces pesant sur le centre de Documentation scientifique et technique (CDST) de la rue Boyer, et l'Institut de la Langue française de Nancy (ILF) nous ont conduits à saisir le Ministère de ces difficultés.

Cette démarche a été faite en plein accord avec l'UGICT qui assure, pour la CGT, la coordination des négociations avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie.

La réunion a eu lieu le lundi 20 juillet avec M. LESGARDS.

La délégation du SNTRS était conduite par Alain MONTINTIN, secrétaire général. Elle était composée de Richard VARIN, secrétaire général adjoint, Gérard MANDVILLE et Alain BILLAULT, membres du Bureau national, de Christian BUZON, Marc PAPIN, Chantal GIRARDIN de l'ILF, de Marie-Françoise GUILAUME et Merwane ABDEL KADER de la section du CDST.

Avant d'aborder les problèmes relatifs à ces deux laboratoires, la délégation a rappelé au représentant du Ministre les problèmes immédiats d'intérêt général, sur lesquels devraient s'ouvrir les discussions au niveau du CNRS : collectif budgétaire 81 et préparation du budget 82 - situation des hors - statuts - corrections du déclassement - suppression des discriminations entre catégories - démocratisation des instances - droits et libertés.

Elle lui a fait part des réticences de la Direction à engager de véritables négociations sur ces questions.

Dans sa réponse, M. LESGARDS a indiqué que le ministère recevait une à une les directions en insistant particulièrement sur la participation des personnels à la vie des organismes. Il nous a informés qu'une réunion de toutes les Directions avec le Ministre aurait lieu le 23 juillet et qu'à cette occasion, des instructions précises leur seraient données. (voir compte-rendu entrevue du 9 juin).

Dans l'attente des réformes à entreprendre en profondeur, il nous a précisé qu'à court terme et SANS MODIFIER LES TEXTES, il leur serait demandé de donner une nouvelle impulsion aux structures de concertation, de créer si besoin des instances nouvelles afin de permettre aux personnels d'être mieux informés aussi bien sur les questions de politique générale que celles touchant à leurs conditions de vie et de travail.

CONCERNANT LES INSTANCES AU CNRS

M. LESGARDS a évoqué la multitude des instances pour indiquer A PROPOS DU CONSEIL, qu'il n'était pas facile de modifier sa composition, mais qu'il était possible... d'envisager que la Direction prenne des dispositions pour informer les organisations syndicales avant et après les réunions!!! Concernant les COMITES SECTORIELS, il faut nous a-t-il dit, organiser la présence des personnels pour l'automne.

COMITE SCIENTIFIQUE : idem. Il faut voir de quelle manière pourrait-on élargir les liens avec le CCP.

COMITE NATIONAL : Les T et le A doivent y revenir. De quelle façon ? Par cooptation ? Ce sera à définir.

GRUPE DE LABORATOIRE : Il a exprimé la volonté du Ministre de voir réactivé les Conseil de groupe.

CONSEIL DE LABORATOIRE : Il a insisté sur la nécessité de donner une impulsion nouvelle à la vie de la cellule de base.

Il a conclu sur la question des instances en précisant que le point serait fait après discussion dans les organismes, que les mesures à court terme ne préjugeaient pas des réformes à entreprendre sur lesquelles le colloque prévu pour 1982 aura à émettre des idées.

COLLECTIF BUDGETAIRE 1981

Le représentant du Ministre a rappelé qu'il était prévu un supplément de 625 CREATION D'EMPLOI POUR L'ENVELOPPE RECHERCHE, se répartissant en 200 postes de chercheurs et 425 d'ITA.

Il n'a pas été en mesure de nous indiquer quelle serait la répartition par organisme ni celle par discipline scientifique. Il a simplement précisé qu'un effort serait fait pour les hors-statut (essentiellement au CHRS).

BUDGET 1982

M. LESGARDS a précisé que les grandes lignes du budget 1982 étaient en préparation dans les ministères.

Il a indiqué que le ministère défendait la thèse selon laquelle sur le chemin pentu vers les 2,5 % en 1985, 1982 devait être marqué par une première étape significative permettant d'assurer une progression importante.

Les priorités définies par le ministère s'articuleraient autour de 4 axes principaux :

- 1) remettre à niveau les moyens de fonctionnement des équipes,
- 2) reprendre une politique active de l'emploi scientifique permettant l'embauche et l'intégration des Hors-statuts,
- 3) poursuivre les grands programmes technologiques déjà engagés,
- 4) lancer des programmes nouveaux - cinq ou six selon M. LESGARDS - parmi lesquels la biotechnologie, la machine-outil, la robotique.

Le colloque, nous a-t-il dit, aura des avis à donner dans ce domaine.

STATUT DES ITA

M. LESGARDS nous a dit avoir acquis la conviction qu'à COURT TERME, il était préférable d'envisager des mesures ponctuelles permettant d'améliorer le statut existant, telles que :

- la suppression des basses catégories
- la définition d'un éventail indiciaire plus ouvert à l'intérieur des catégories
- l'amélioration du système de promotion
- la correction du reclassement
- la remise à jour de la définition des qualifications
- l'amélioration du système indemnitaire des Administratifs.

Il a par ailleurs indiqué qu'il reprendrait contact avec les organisations syndicales après avoir vu les ministères de tutelle afin de discuter de ces mesures immédiates dont l'application pourrait être envisagée pour le début de 1982.

Il a tenu à préciser qu'elles ne préjugeraient pas de ce que pourraient être des mesures plus définitives. A une question portant sur l'abrogation du "Statut Aigrain" Il nous a été réaffirmé que c'était une

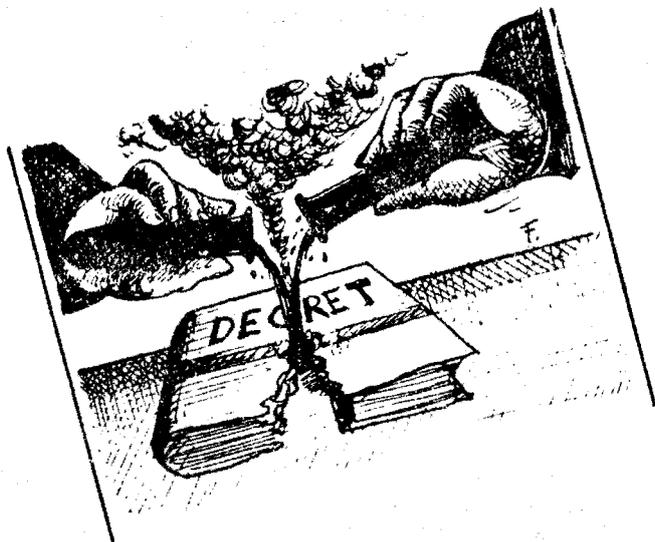
mesure tout à fait acquise; le décret d'abrogation est prêt. Il ne manque que la signature du Ministre de la Recherche et de la Technologie (MRT), du fait même des difficultés subsistant en particulier à propos de la tutelle du CEA, qui retardent la parution du décret d'attribution du ministère.

A une autre question relative à la SECURITE D'EMPLOI et à la PERSPECTIVE D'UN STATUT PARTICULIER DE TITULAIRE DE LA FP, M. Lesgards a indiqué qu'en ce qui concerne les mesures immédiates, elles se situeraient dans le cadre du statut de contractuels, qu'en conséquence l'Article 46 subsisterait.

Il a ajouté A PROPOS DE LA MOBILITE, qu'elle ne pouvait s'imposer mais plutôt... s'organiser intelligemment; CONCERNANT LA TITULARISATION, il a confirmé les inquiétudes soulevées par ses propos lors de l'entrevue du 9 juin dernier en indiquant qu'il n'était pas convaincu que ce soit la meilleure solution.

Avant d'aborder les problèmes relatifs à l'ILF et au CDST la délégation a indiqué au représentant du ministre à propos des mesures transitoires concernant la démocratisation des instances qu'elles se situeraient en deçà des dispositions existantes avant la réforme de septembre 1979, et qu'en conséquence, elle ne nous paraissaient pas recevables.

Concernant la situation de l'ILF et du CDST, les camarades concernés ont présenté les mémoranda élaborés en liaison avec les personnels. Ils ont demandé que les mesures de restructuration en cours soient suspendues dans l'attente d'une véritable concertation avec les personnels sur l'avenir de ces deux formations. M. LESGARDS a renvoyé sa réponse à la consultation des secteurs ministériels s'occupant de ces questions.



--- le 20 juillet à nouveau
avec la Direction du CNRS

-16-

Après de multiples interventions du SMIRS pour engager des négociations sur la restauration des droits des ITA dans les instances du CNRS, la Direction a enfin reçu les syndicats d'ITA le 20 Juillet pour les informer de ses propositions touchant à l'élargissement des instances consultatives.

La délégation du BUREAU NATIONAL comprenait : A.MONTININ, R.VARIN, A.BILLAULT.

La Direction était composée de Mrs THIBAUT et DUCUING.

Le président a indiqué que cette consultation était l'amorce d'un travail en commun pour modifier les instances du CNRS et notamment :

- . le Comité National
- . le Comité Sectoriel
- . le Comité Scientifique.

Le Directeur Général a précisé ensuite que ce processus devait comporter 2 phases :

- 1) Une permanente, allant dans le sens d'une modification définitive dans un délai d'un an.
- 2) Une provisoire nécessitant des mesures transitoires immédiates en référence aux textes actuels.

Après avoir constaté que le COMITE NATIONAL avait exprimé un large consensus pour réintroduire les T.A. dans les sections et que THIBAUT ait déploré le type de relations qui avaient prévalu entre les syndicats et la Direction depuis un certain temps (!???), DUCUING a donc avancé les propositions de la Direction.

Son objectif est de revenir aux dispositions antérieures à 1979.

Cependant, procéder à des élections générales d'ici septembre n'étant pas réaliste, elle propose que le Comité National désigne par cooptation les nouveaux entrants.

COMITES SECTORIELS

La Direction considère les COMITES SECTORIELS trop restreints et qu'il faut les élargir. Elle propose 1 représentant supplémentaire par commission, élu en son sein. Pour les ITA, ils seraient désignés par les ITA des sections scientifiques concernées.

COMITE SCIENTIFIQUE

Après consultation de celui-ci, une volonté se dégage pour son élargissement limité. La représentation des personnels se bornerait donc à 4 représentants chercheurs élus par le Comité National, les sections étant re-

groupées en 4 grands secteurs disciplinaires.

Mr THIBAUT, quant à lui, a estimé que les chercheurs désignés devraient appartenir au rang A ou bien de rang B inscrits sur L.A. à la maîtrise.

Après l'exposé de la Direction, le SMIRS a fait remarquer sa satisfaction pour ce qui concerne la reconnaissance de fait du rôle que doit jouer l'ensemble des ITA dans la gestion de l'organisme, mais que les modalités de leur participation telles qu'elles sont proposées par la Direction ne pouvaient retenir notre assentiment ; que le principe de la cooptation introduisant un caractère injuste et anti démocratique ne pouvait nous satisfaire. Ce caractère injuste se trouve en outre amplifié par la désignation des ITA aux Comités Sectoriels ; quant au Comité Scientifique, les propositions de la Direction sont plus restrictives que ce qui existait avant 79, époque du Directoire. En effet, le Comité Scientifique traite de la politique scientifique du CNRS et que nous devons avoir toute la place qui nous revient dans ce débat.

Enfin, la Direction n'envisage pas d'élargir le Conseil du CNRS à l'ensemble des catégories de personnels alors qu'avant 79, les ITA participaient aux travaux du conseil d'administration.

En conséquence, nous avons considéré que les dispositions de la Direction étaient nettement insuffisantes, trop restrictives et que le IO MAI n'avait pas complètement ouvert la porte du changement.

Que notre volonté de réintroduire les T et A dans les instances s'appuyait sur une démarche fondamentale de notre syndicat pour faire jouer pleinement leur rôle aux ITA dans la gestion et l'élaboration de la politique scientifique mais ne consistait pas en une démarche pour se faire plaisir.

Que nous tenions à prendre toute notre place au plus haut niveau pour travailler et qu'il en allait de même pour les conseils de laboratoires où des mesures incitatives devaient être prises dans ce sens.

A ce titre, la véritable question qui se posait à nous consistait plutôt dans la réponse aux motivations de la Direction pour un élargissement véritable de la démocratie au CNRS.

Enfin, dans le cadre des solutions transitoires, il nous apparaissait plus juste de se baser sur les résultats des élections antérieures, c'est-à-dire celles de 76, ou bien d'examiner un système de pondération prenant en compte l'influence des syndicats aux élections du dernier Comité National et du CCP pour répartir les

sièges des nouveaux représentants.

Les autres syndicats sont intervenus dans le même sens en dénonçant unanimement le principe de la cooptation.

- FO considérant que ce n'était qu'un replâtrage.

- La CFDT a souhaité que les mesures transitoires n'empiètent pas sur l'avenir et a demandé qu'on ait un calendrier rapide de négociations dans le cadre des mesures devant survenir d'ici 1 an.

Sur le statut des cooptés, la Direction a indiqué qu'ils n'auraient pas le même que les autres.

La CFDT a également souhaité que les représentants aux Comités Sectoriels soient extérieurs au Comité National pour éviter les groupes de pression entre sections. Concernant le Conseil du CNRS, elle a demandé sa suspension sous sa forme actuelle.

- Le SNIRS, tout en refusant la cooptation, a considéré que la Direction s'engageait vers un angle positif allant dans le sens de l'élargissement et que l'attitude passée de la Direction a consisté en "une remise en cause des 3 voir"...(!!!) (avoir, savoir, pouvoir).

- Le SNPTES, faisant remarquer qu'il n'était pas représentatif et que son influence dans ce débat était faible, a estimé correct de prendre comme base de référence les élections de 76 pour le calcul des sièges à pourvoir.

Pour conclure, Mr THIBAUT a estimé possible que s'établissent des rapports de clarté autour de discussions libres.

Pour le Conseil du CNRS, il demeure convaincu du bien fondé d'une instance comprenant des membres extérieurs à la maison, le CNRS ayant de la sorte plus de poids sur l'opinion publique. Cependant, il considère le Conseil un peu trop court et envisage son élargissement à des secteurs tels que la santé, la chimie, l'agriculture, l'énergie et les confédérations syndicales.

Le Directeur Général a proposé que les Syndicats lui envoient leurs propositions et qu'une nouvelle réunion ait lieu à la fin du mois de juillet et au début septembre.

Sur une question de notre part concernant le collectif budgétaire, la Direction n'a pas donné d'informations précises sinon que sur les 400 postes d'ITA prévus, 90 postes frais reviendraient au CNRS.

A ces derniers s'ajoutent évidemment les 41 postes prévus au budget précédent.

fsm

cgt

SNTRS

**SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Paris, le 23 juillet 1981

Monsieur MIHEMILT
Président du CNRS
Monsieur DEKUTING
Directeur Général du CNRS

*Ci-contre
les propositions
du SNTRS
concernant
la démocratisation
des instances
du CNRS*

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,

L'élection de François MITTERRAND, puis la constitution d'un gouvernement d'Union de la gauche, posent en des termes radicalement nouveaux la démocratisation du CNRS, à la fois comme nécessité scientifique, sociale et politique.

Le SNTRS-CGT a fait connaître ses propositions pour une réforme démocratique du CNRS en Août 1979. Elles conservent aujourd'hui toute leur valeur. Elles constituent la base sur laquelle le SNTRS-CGT entend participer aux négociations sur les futures structures du CNRS.

Dans l'immédiat, le SNTRS-CGT est prêt à favoriser toute solution transitoire qui permette le rétablissement effectif du droit pour tous les personnels à être présents dans toutes les instances de décision. Certes, il est positif que la Direction du CNRS ait jugé nécessaire de rétablir la présence des Techniciens et Administratifs au sein du Comité National, reconnaissant explicitement leur rôle, mais les propositions actuelles de la Direction ne correspondent pas à ce que nous sommes en droit d'attendre dans la situation politique nouvelle.

Dans l'immédiat le SNTRS-CGT propose que les conseils de laboratoire ou d'équipe soient revitalisés au moyen de pouvoirs nouveaux et plus étendus.

C'est en effet à la base, au sein des unités de recherche, quelle que soit leur taille, que la démocratie doit s'épanouir et devenir le point de départ d'un processus s'étendant à toutes les structures du CNRS, parce que c'est au niveau de l'unité de recherche que s'organisent, vivent et travaillent la majorité des personnels.

Pour toutes les unités de recherche relevant du CNRS, indépendamment de leur taille, nous proposons donc un CONSEIL de LABORATOIRE ou d'EQUIPE. Le Conseil de laboratoire doit assurer la gestion des moyens, et, selon nous, être compétent pour tout ce qui concerne les conditions de vie et de travail. Les différentes catégories du personnel doivent y être représentées à la proportionnelle et sur liste syndicale. Le nombre des élus doit être supérieur à celui des représentants de l'Administration.

Nous proposons donc d'instaurer au niveau du conseil de laboratoire une responsabilité directe de gestion, c'est-à-dire un pouvoir de décision sur les questions relevant de la vie interne du laboratoire ou de l'équipe. Notre proposition vise à développer la responsabilité, l'initiative et l'autonomie aussi bien du collectif que de chacun des travailleurs scientifiques.

C'est au sein du conseil de laboratoire que doivent être examinés les projets de recherche, tant il est vrai qu'ils ont une incidence sur tout semble de l'unité. Le conseil de laboratoire doit se prononcer sur tout projet de contrat concernant un ou plusieurs membres de l'unité. Au plan des Services Centraux, Généraux et des Administrations Déléguées, des Conseils de service doivent se mettre en place à l'image des nouveaux conseils de laboratoire.

Afin de permettre à chacun de se sentir concerné individuellement et collectivement par tous les aspects de la vie de l'unité ou du service, il est nécessaire que chacun (élu ou pas) :

- ... Ait accès à la totalité de l'information : crédits, contrats, investissements, politique d'emploi, conditions de travail, activité scientifique, activité sociale et culturelle ;
- ... Ait la possibilité d'exprimer son opinion sur tout problème sans exclusive hiérarchique ou professionnelle.

La définition et le rôle des Conseils de laboratoire sont du seul ressort du CNRS et par conséquent, dès l'autisme, devraient se mettre en place de nouveaux conseils. Corrélativement, les circulaires instituant les Conseils des Directeurs de laboratoire et les Conseils de groupe doivent être abrogées, et de nouveaux Conseils s'y substituer.

Pour les autres structures de gestion et de politique scientifique, nous préconisons le réexamen rapide et de leur rôle, et de leur composition. Ce qui devrait conduire à la mise en place de nouvelles structures, et provoquer de nouvelles élections au plus tard en automne 1981. Les concessions qui ont présidé aux réformes de 1979, et à leur composition, ayant été rejetées par les élections de mai et juin dernier.

Comme solution transitoire, nous préconisons :

POUR LE COMITE NATIONAL

La réintégration des techniciens et administratifs au nombre de 4, en prenant pour référence les résultats obtenus par les seules organisations syndicales représentatives en 1976 (FO, CPDT, CGC, CGR). La réintroduction des techniciens et administratifs se ferait au prorata de l'influence syndicale. Les organisations syndicales ayant seules la responsabilité de désigner leurs représentants.

POUR LES COMITES SECTORIELS

Dans l'esprit de nos propositions formulées en novembre 1979, outre les présidents des sections concernées, nous préconisons une représentation de l'ensemble des catégories de personnels répartie ainsi :

- 6 représentants des Chercheurs de rang A et B
- 6 représentants des Ingénieurs, techniciens et Administratifs
- désignés sur base syndicale-----

POUR LE COMITE SCIENTIFIQUE

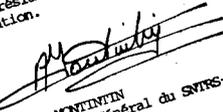
Selon nous, la définition cohérente d'une politique scientifique ne peut se concevoir sans la participation consciente de l'ensemble des catégories de personnels à son élaboration comme à sa mise en œuvre. Par conséquent, nous préconisons également une présence de représentants de toutes les catégories de personnels.

POUR LE CONSEIL DU CNRS

Nous préconisons la présence de représentants désignés par chacune des organisations syndicales représentatives au CNRS.

Au sein des instances essentielles (Conseil, Comité Sectoriel...) doivent être invités non seulement des représentants qualifiés du monde socio-économique issus de secteurs nationalisés, publics ou privés, mais aussi les représentants de chacune des grandes organisations syndicales confédérées.

Nous vous prions d'exprimer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.


Alain MONTMANTIN
Secrétaire Général du SNRS-CGR.

réaffectation des I.T.A. du C.N.R.S.

APRES L'ENTREVUE DU 19 JUIN AVEC LA DIRECTION DU CNRS, AU COURS DE LAQUELLE MR DUCUING S'ETAIT ENGAGE A NEGOCIER CETTE QUESTION, LE BUREAU NATIONAL LUI A FAIT PARVENIR LES PROPOSITIONS DU SYNDICAT.

DANS UNE LETTRE DATEE DU 8 JUILLET ...

"Nous réaffirmons notre volonté de participation des ITA à la définition de la politique scientifique du CNRS et à la politique de l'emploi qui en découle : cela passe par la réintroduction immédiate des ITA dans les sections du COMITE NATIONAL et les COMITES SECTORIELS qui doivent notamment définir les besoins en ITA des formations, laboratoires et services du CNRS.

En attendant ce retour à un fonctionnement démocratisé, nous demandons :

- 1) La connaissance de tous les besoins formulés par les formations, laboratoires et services du CNRS en postes d'ITA et leur niveau.
- 2) Les avis émis par les sections du Comité National ou des Comités sectoriels ayant eu à se prononcer.
- 3) Les besoins jugés prioritaires par les directions scientifiques et l'Administration pour chacun de leur secteur.

En ce qui concerne la procédure actuelle de concertation pour la réaffectation et les mutations des ITA, nous demandons en préalable à l'affichage des postes (actuellement sous la seule responsabilité des Directions scientifiques et administratives) une réunion qui permettrait l'examen de l'affichage lui-même. Cette réunion devrait se fixer pour objectif de porter à notre connaissance :

- 1. Le mouvement des ITA et les libérations de postes qui en découlent.
- 2. Les intentions des directions scientifiques sur d'éventuelles modifications des effectifs d'ITA et les formations (maintien ou non d'un poste libéré, création de poste etc...) et tous les éléments permettant un affichage concerté.

Ceci afin de prendre en compte non seulement les besoins de la politique scientifique, mais aussi pour tenir compte des situations individuelles des agents (motifs familiaux, l'adaptation de leurs qualifications à l'emploi réel etc...).

La préparation de l'affichage dans ces conditions permettrait à la procédure de concertation actuelle de se poursuivre dans de meilleures conditions en attendant la démocratisation des instances du CNRS et leur refonte."

DES PROPOSITIONS A FAIRE CONNAITRE LARGEMENT AUX PERSONNELS...

une première approche du déclassement des I.T.A. du C.N.R.S.

Le tableau ci-contre fait une première approche du déclassement des ITA du CNRS. Il prend en compte :

- LES REVENDICATIONS IMMEDIATES DE NOTRE SYNDICAT :

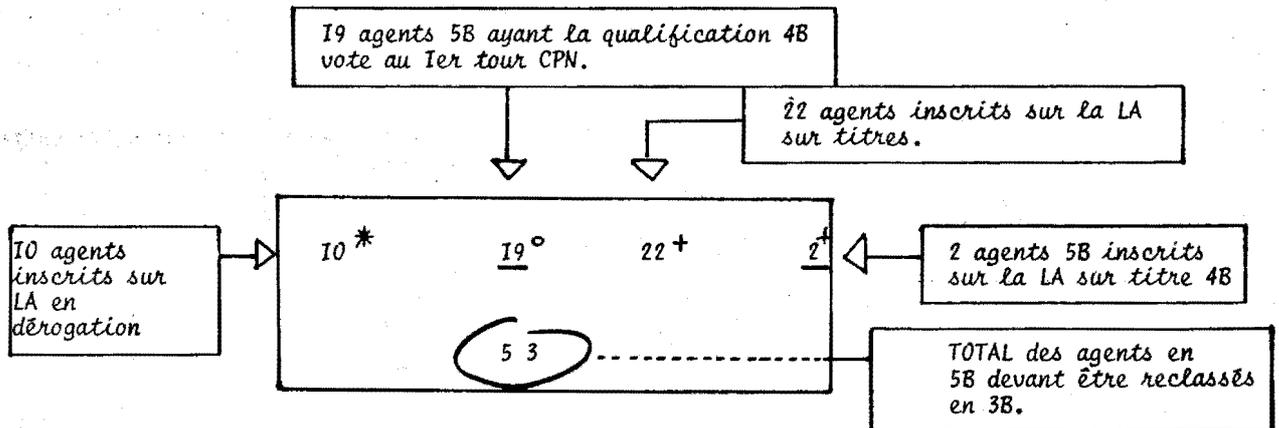
- . suppression des petites catégories 9,8,7 B et 6D, 6D bis et reclassement en 6B et 5D.
- . suppression des catégories 4B et IB bis et reclassement en 3B et IB.

- LE RECLASSEMENT DES AGENTS AYANT UNE QUALIFICATION SUPERIEURE :

- . agents inscrits sur la liste d'aptitude sur titre.
- . agents reconnus par la commission de dérogation et pas encore nommés.
- . agents dont le SNTRS-CGT estime qu'ils ont la qualification supérieure (vote Pour au 1er tour de la CPN de 81)

C'est une première approche puisqu'elle ne prend pas en compte les agents qui ont une qualification supérieure, mais qui n'ont pas été présentés par leur Directeur de laboratoire et ceux qui ont un dossier en commission de dérogation (Cette commission ne s'étant pas encore tenue en 81).

COMMENTAIRE RECAPITULATIF DU TABLEAU CI-CONTRE



UNE PREMIERE APPROCHE CHIFFREE DU DECLASSEMENT DES ITA DU CNRS

catégories de reclassement

total des agents déclassés par catégories

	1A	2A	3A	1B	2B	3B	5B	6B	1D	2D	3D	4D	5D	
2A	240° (240)													210
3A		63° 165° (228)												228
1B		1* 191° (192)	42* 169° 315° (516)											708
1Bbis		3* (3)		240, 4° (244)										247
2B		47* (47)	2* 65° (67)	15* 360° 60° (435)										549
3B		8* (8)	44* (44)	2* 80° 45°	48* 300° 91° (389)					5* (5)				573
4B					1* (1)	1* 4° 340					1* (1)			347
5B			1* (1)	2* (2)	13* (13)	40* 19° 22° 2° (53)					1* (1)			70
6B		1* (1)	4* (4)		3* (3)	2* 3° (5)	36* 12° (48)				1* (1)			62
7B							4* (4)	158° (158)						162
8B								44° (44)						44
1D		1* (1)	10* (10)											11
2D			5* (5)	1* (1)	2* (2)				11* 19° (30)					38
3D			4* (4)	5* (5)					9* (9)	46* 103° (421)				193
4D		1* (1)	3* (3)	1* (1)						4* (4)	44* 112° (126)			135
5D											2* (2)	19° (19)		21
6Dbis													63° (63)	63
6D													41° (41)	41

* reclassement 6D - 6D bis en 5D

• reclassement 8B - 7B en 6B

* Agents inscrits sur LA en dérogation

° Agents ayant la qualification supérieure (vote élus CGT - 1er tour CPN B1) 19° : aptes à la 4B - reclassement en 3B

340 suppression catégorie 4B - reclassement en 3B

80° : aptes à la 1B bis

240 suppression catégorie 1B bis - reclassement en 1B

* Agents inscrits sur LA sur titre : 2* : inscrits sur LA sur titre pour la 4B - reclassement en 3B

3702

reconstruire, ensemble,
un nouveau CAES,
une action sociale
qui réponde à nos
exigences.

Les changements intervenus dans la direction du pays doivent permettre une évolution radicale, novatrice, de l'action sociale et du CAES.

les négociations en cours

Courant juillet, des négociations se sont ouvertes, sur chaque point du contentieux revendicatif de l'action sociale, entre la Direction du CNRS et les Syndicats. Elles se poursuivront pendant plusieurs semaines.

Le S.N.T.R.S.-CGT a défendu un double point de vue.

- Exigence de mesures immédiates significatives, telle la suppression des circulaires et décisions mettant en cause l'action sociale (enfance...) et le CAES (personnels...), un collectif budgétaire pour 1981 (environ 3 millions de francs plus création de postes), les demandes pour le budget 1982.

- Ouverture d'une négociation direction/syndicats visant à la définition de grandes orientations :

DANS LE DOMAINE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF

. Le CNRS doit reconnaître de fait et de droit, les prérogatives des CE, dans le domaine socio-culturel et sportif, au CAES.

. La dotation d'une subvention au CAES, égale au moins à 3 % de la masse salariale des actifs et retraités et indexée sur celle-ci, pour les seules activités et réalisations propres au CAES.

Cette subvention doit être gérée par les seuls élus du personnel, sans immixtion de la Direction, c'est à dire sans "pilotage" du CAES par les contrôles financiers.

. La mise à la disposition du CAES, des postes statutaires, des postes à affectation temporaire, des vacations qui permettent le fonctionnement et le développement des activités et des réalisations des divers secteurs du CAES.

DANS LE DOMAINE "PARA-PROFESSIONNEL"

. Le CNRS doit accorder des moyens indexés pour la restauration sociale, l'enfance, le logement, les locaux médico-sociaux.

. Le droit à l'aide exceptionnelle doit être reconnu à partir d'une grille nationale commune pour toutes les circonscriptions. L'aide mensuelle en cas d'arrêt maladie et l'aide trimestrielle aux retraités doivent être automatiques.

. Les structures où se discutent la restauration sociale, le logement etc... ne peuvent être des lieux de gestion paritaire, avec l'administration. Elles doivent être des lieux d'expression revendicative des besoins exprimés par les personnels. Seuls les élus syndicaux peuvent traduire une telle expression.

Ils doivent être élus au suffrage direct, selon les modalités de la loi 1945 sur les Comités d'Entreprise.

Ces structures ne doivent pas être paritaires, mais à l'image des CE. Face à l'Administrateur délégué ou un représentant mandaté doit se trouver :

- La représentation des élus du personnel, telle que l'élection au suffrage direct la définira.
- La représentation syndicale, sur la base d'une représentativité indiscutable.

Dans l'immédiat les Commissions mixtes doivent fonctionner.

Sur l'ensemble de ces points, des réponses positives, encore limitées, -des moyens supplémentaires très en-deça des besoins- pour l'action sociale ont été obtenues. Nous y reviendrons ultérieurement.

Les résultats seront plus importants, plus rapides, dès lors que les personnels du CNRS feront de ces négociations, leur affaire.

Aller de l'avant

Nous avons toujours soutenu que le moyen le plus efficace, pour promouvoir une action sociale et un CAES qui répondent aux exigences des personnels, passait par la définition :

"... De la politique d'action sociale qui doit être définie par les travailleurs du CNRS et animée par eux.

Ils doivent décider à la base, avec leurs syndicats, de leurs programmes et de leurs moyens. Ceci, sans renoncer à maintenir leur cohérence dans le cadre d'un organe de coordination nationale..." (Programme SNTRS-CGT Election CNAS du CAES 1979).

Nous avons affirmé aussi que pour défendre les acquis sociaux et promouvoir une autre politique, les personnes doivent se reconnaître dans leur CAES !

Un acquis considérable à développer

25 années de luttes des personnels du CNRS, pour l'essentiel à l'initiative de la CGT et du SNCS-Fen ont donné au CAES une stature des activités et des réalisations qui sont sans comparaison dans la Fonction Publique.

C'est là un acquis considérable, qu'il nous faut préserver, mais surtout développer, enrichir de nouveaux apports, plus conformes aux réalités d'aujourd'hui.

Pour le SNTRS-CGT, et ses élus (es) au CAES, la chose n'est pas nouvelle, nous l'avons déjà fortement exprimé dans les instances du CAES, dans le bulletin (en particulier n° 4 novembre 80 - n° 2 Avril 1981).

A partir de ce fondement, nous formulerons un certain nombre d'axes de réflexions et de propositions sur la démocratie du CAES, comme contribution aux Assises du CAES de la fin octobre 1981.

Le CAES doit se transformer profondément.

La démocratisation doit tendre à une véritable décentralisation des pouvoirs et des moyens en direction de structures qui permettent d'animer et de coordonner les activités socio-culturelles et sportives au plus près des personnels.

NIVEAU LOCAL

Notamment sur le lieu de travail. Les CLAS doivent se transformer en véritables foyers d'animation et d'expression, à la fois des besoins sociaux et des aspirations culturelles des personnels.

Des CLAS qui soient de véritables assemblées générales des travailleurs scientifiques, de toute catégorie, pour qu'ils débattent, confrontent leurs points de vue, proposent et interviennent sur toutes les questions relatives au large champ de l'activité sociale.

NIVEAU REGIONAL

Des structures doivent se mettre en place par élection au 1er degré. Ces structures régionales doivent être dotées d'un budget autonome pour toutes les activités socio-culturelles et sportives ne nécessitant pas une coordination et une gestion nationale, notamment pour les investissements dans des équipements réalisés avec d'autres CE au plan régional.

NIVEAU NATIONAL

Les structures actuelles, notamment le CNAS de 40 membres, décidant de tout, à la place des CLAS et des régions, sont à contre sens de toute l'évolution souhaitée et souhaitable vers une véritable décentralisation. A bien des égards, c'est un véritable obstacle à la démocratisation du CAES.

L'évolution réside certainement dans un organisme qui puisse jouer un triple rôle.

- a) Favoriser la mise en commun volontaire, par les régions, de telle ou telle activité ou réalisation de caractère national.
- b) Contribuer à l'élaboration de grandes orientations et des moyens qui en découlent, vis à vis des prérogatives de CE que doit continuer d'assumer le CAES à l'égard de la Direction Générale du CNRS.
- c) Etre le lien d'échange entre l'expérience acquise par les régions, et la nécessaire incitation en direction de ces dernières sur le contenu des prérogatives de CE.

La représentation des régions serait directe au sein de cet organisme, dont le nombre de membres pourrait être ramené entre 15 et 20.

Nous compléterons ces réflexions et propositions en relation avec le débat qui devrait s'instaurer très largement parmi les personnels car c'est en premier lieu eux qu'il intéresse.

Nous réaffirmons, en guise de conclusion, que leur intervention et surtout leur action rendront plus forte l'action sociale et le CAES.

Jean-Pierre RICCIO
Pour le groupe des Elus
SNTRS-CGT au CNAS.

être à l'avant-garde
d'une démarche syndicale
dynamique, offensive,
responsable.

C'est l'idée essentielle qui a animé les travaux du C.S.N. des 4 et 5 Juin, comme en témoigne sa résolution finale parue dans le BRS de Juin.

Construire le changement nécessite effectivement la mise en oeuvre de méthodes syndicales nouvelles. Il s'agit de prendre des initiatives bien adaptées, de décider ensemble, immédiatement. Il faut sortir des routines, des habitudes, des timidités, faire preuve d'imagination, d'élan.

Dans ce sens, le recensement des besoins au niveau des laboratoires constitue un élément nouveau de dialogue avec les personnels, les patrons, les A.D. Il permet l'intervention consciente et active des personnels pour préserver et développer leur outil de travail.

Déjà, certaines initiatives ont été prises au niveau local. Ce premier bilan permet d'apprécier le déclassement considérable des agents du CNRS pour s'en saisir comme force de propositions pour dégager les moyens nécessaires au bon fonctionnement des laboratoires et services. Certains mémoires, élaborés localement, soit en assemblée générale des personnels soit par interview au niveau des laboratoires constituent de véritables actes d'accusation de la politique menée précédemment.

Un travail précis a déjà été réalisé à GRENOBLE et à PARIS.

- Ainsi Grenoble demande la création de 40 postes d'ITA, principalement d'un niveau peu élevé.

- Rue Serpente (Paris) constate le déclassement de 75 à 80 % des agents, tous promouvables en catégorie A.

- Même situation à l'Institut de Géographie où la majorité des agents sont déclassés ou arrivent en fin de carrière. Ceci se double de la suppression récente de 3 postes d'ITA pour laquelle une action est menée vers le Directeur Scientifique.

- A l'IN2 P3, le SNTRS agit pour l'intégration de vacataires permanents dont une grande partie sont des étrangers...

Il faut noter que, d'une façon générale, des démarches identiques ont lieu au niveau des sections, des actions multiformes étant organisées pour l'augmentation du potentiel scientifique, l'intégration des hors-statuts, dénoncer le déclassement des personnels, lutter contre les licenciements, améliorer les conditions de travail, imposer le paiement des jours de grève etc...

Il est nécessaire que ce mouvement s'amplifie rapidement.

Il appartient donc à chaque syndiqué du SNTRS-CGT d'impulser dans son laboratoire, service ou atelier, la discussion sur le recensement des moyens nécessaires pour la reconnaissance de la qualification, pour le maintien et le développement du potentiel, ce qui débouche nécessairement sur la réflexion collective, sur le terrain de l'organisation du travail la plus à même de mettre en oeuvre ce qu'il y a de plus élevé dans la qualification, le savoir faire de chacun.

Il faut d'ores et déjà faire valoir à tous les niveaux, qu'il soit local, régional ou national, le bilan qui a été réalisé au cours des travaux préparatoires au CPPR, pendant notre lutte pour un nouveau statut ou depuis le 10 Mai.

Toutes ces initiatives doivent fournir l'occasion d'un appel à l'adhésion pour le renforcement du SNTRS, le vrai syndicat du changement.

Alain BILLAULT
Membre du Bureau
National.

TABLEAU des SALAIRES au 1er JUILLET 1981 édité par le SNTAS-CGT

GRILLE B.R.S. N° 209

La prime forfaitaire pour la 9B et la 8B n'est pas incorporée aux salaires dans ce tableau

Cette grille annule et remplace la grille du BRS n° 208

Dans ce tableau, vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1er juillet 1981.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (TP) sur la base annuelle de 18 742 F. au 1er juillet 81 l'indice 100, plus indemnité de résidence (IR) de Paris (6 % du traitement principal pour les salaires supérieurs à l'indice 281 et IR afférent à l'indice 281 pour les salaires inférieurs à l'indice 281).

Les indices utilisés sont les indices au 1.9.79

POUR LA PROVINCE : appliquer les coefficients suivants :

Zone 2° 3°-4°-5°-6°
4 % 3 %

Coefficient à appliquer 0,981 0,9717

Pour avoir les salaires nets, il convient de déduire la sécurité sociale l'IRCANTEC, la MGEN (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les allocations familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F. d'indemnité de transport.

	1er échelon	2è échelon	3è échelon	4è échelon	5è échelon	6è échelon	7è échelon	8è échelon	9è échelon	10è échelon	11è échelon	12è échelon
	Ind. salaire											
0A	047 10711,38	723 11969,60	810 13409,88	A1 14469,43	A2 15098,54	A3 15926,32						
1A	571 9453,16	647 10711,38	723 11969,60	772 12780,77	810 13409,88							
2A	400 6622,17	426 7052,61	453 7499,58	481 7963,15	503 8327,36	539 8923,34	571 9453,16	608 10065,66	647 10711,38			
3A	374 6191,72	393 6506,28	415 6870,47	437 7249,76	456 7549,32	481 7963,15	499 8261,19	525 8691,64	550 9105,48	578 9569,05	608 10065,66	
1B	357 5910,29	371 6142,07	389 6440,03	406 6721,54	430 7118,86	453 7499,58	478 7913,51	493 8161,82	519 8592,26	544 9004,11	563 9320,66	586 9701,47
1Bbis	357 5910,29	371 6142,07	389 6440,03	406 6721,54	430 7118,86	453 7499,58	478 7913,51	493 8161,82	519 8592,26			
2B	274 4542,73	294 4867,25	314 5198,41	334 5529,49	348 5761,27	365 6042,70	378 6257,97	394 6522,79	410 6787,71	431 7135,39	454 7516,19	478 7913,51
3B	262 4355,32	269 4464,65	285 4718,32	293 4850,73	309 5115,64	322 5330,82	339 5612,25	357 5910,29	372 6158,60	383 6340,74	402 6655,29	410 6787,71
4B	240 4011,73	248 4136,65	255 4245,98	264 4386,57	271 4495,90	280 4636,48	291 4817,60	298 4933,50	306 5066,00	317 5248,06	324 5363,95	
5B	230 3855,57	240 4011,73	249 4152,32	258 4292,82	266 4417,82	276 4573,98	286 4734,84	294 4867,25	302 4999,75	310 5132,16		
6B	212 3574,40	220 3699,32	227 3808,65	234 3917,98	241 4027,32	247 4121,07	253 4214,73	259 4308,48	264 4386,57	269 4464,65		
7B	205 3465,07	213 3589,98	220 3699,32	227 3808,65	234 3917,98	241 4027,32	245 4089,82	251 4183,48	258 4292,82	264 4386,57		
8B	198 3355,73	203 3433,82	209 3527,57	214 3605,65	218 3668,15	222 3730,57	226 3793,07	230 3855,57	236 3949,23			
9B	174 2980,90	192 3262,07	195 3308,90	196 3324,48	205 3465,07	206 3480,73	207 3496,32	208 3511,90	209 3527,57			
1D2 ^g	388 6423,50	416 6887,08	453 7499,58	489 8095,57	519 8592,26	556 9204,86	601 9949,77	647 10711,38	677 11207,99			
1D1 ^g	331 5479,84	352 5829,52	369 6108,95	388 6423,50	405 6704,93	430 7118,86	453 7499,58	478 7913,51	496 8211,46	519 8592,26	544 9006,11	586 9701,47
2D	279 4620,82	297 4916,98	322 5330,82	345 5711,63	368 6092,43	386 6390,38	410 6787,71	431 7135,39	454 7516,19	478 7913,51		
3D	262 4355,32	269 4464,65	285 4718,32	293 4850,73	309 5115,64	322 5330,82	339 5612,25	357 5910,29	372 6158,60	383 6340,74	402 6655,29	410 6787,71
4D	228 3824,32	235 3933,65	241 4027,32	246 4105,40	251 4183,48	258 4292,82	264 4386,57	268 4449,07	274 4542,73	279 4620,82	285 4718,32	290 4801,09
5D	220 3699,07	227 3808,65	233 3902,40	239 3996,07	245 4089,82	250 4167,90	257 4277,23	263 4370,90	267 4433,40	272 4511,48	277 4589,57	282 4668,59
6D	210 3543,15	217 3652,48	223 3746,23	228 3824,32	233 3902,40	238 3980,48	243 4058,57	247 4121,07	252 4199,15	255 4246,98	259 4308,48	264 4386,57
6Dbis	210 3543,15	217 3652,48	223 3746,23	228 3824,32	233 3902,40	238 3980,48	243 4058,57	247 4121,07	252 4199,15			
6D	205 3465,07	209 3527,57	214 3605,65	219 3683,73	224 3761,82	229 3839,48	234 3917,98	239 3996,07	244 4074,15	248 4136,65		

CALCUL DES DEDUCTIONS POUR COTISATIONS DIVERSES

1D1^{gr} - 13è échelon - Ind. 631 - Salaire 10446,47

Sécurité Sociale : maladie : 4,50 % au 1.2.81 sur totalité salaire
(S.Br+Pr ou H.S. + SF) vieillesse + veuvage : 4,80 % jusqu'au plafond S.S. (5730 F.)
IRCANTEC : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (5730 F.) au-dessus du plafond : 2,55 % de (S.Br + Pr ou S.S. - A) ; MGEN (facultatif) : 2,00 % de T.P. depuis le 1.1.79
A = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale (5730 F.)
S.Br = Salaire Brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne)
Pr ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires
S.F. = Supplément familial de traitement ; T.P. = traitement principal.

Augmentation par rapport à la grille du BRS n° 208

- au 1/7/81 : 3,4 % du salaire de Janvier 81